



RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉ-ES



NUMÉRO 5

13 FÉVRIER 2026



Depuis tout ce temps, les travailleuses et travailleurs négocient sans réel mouvement de la part de l'employeur. Son offre ? 0,25 \$ d'augmentation la première année et 0,15 \$ pour les années subséquentes.

Une proposition qui ne fait qu'appauvrir davantage des salarié-es, qui gagnent tout juste plus du salaire minimum et qui peinent à faire face au coût exorbitant de la vie.

UNE FORTE MOBILISATION EN VUE

Face à des employeurs aussi méprisants, les travailleuses et travailleurs des RPA n'ont eu d'autre choix que d'adopter et d'exercer des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. Nos membres sont essentiels. Ils et elles méritent pleinement les revendications portées par la plateforme de négociation coordonnée : un plancher salarial minimal de 16 %, une protection contre l'inflation et une contribution des employeurs aux régimes de retraite collectifs.

Dans le contexte économique actuel, et considérant l'importance cruciale du rôle joué par les travailleuses et travailleurs des RPA, ces demandes représentent le strict minimum qu'ils et elles sont prêts à accepter.

ÇA CHAUFFE DANS LES RÉSIDENCES COGIR

Alors que plusieurs résidences privées pour aîné-es (RPA) ont conclu leur négociation, une bonne partie des résidences Cogir accuse toujours un sérieux retard. La raison ? Des employeurs qui persistent à offrir des miettes à leurs salarié-es.

Si nous mettons aujourd'hui la lumière sur les résidences Cogir, c'est parce qu'elles illustrent parfaitement pourquoi une grande majorité des négociations n'ont toujours pas abouti. Dès le départ, l'employeur a déposé des demandes de recul sur les conditions de travail, aussi insultantes qu'inacceptables, ce qui a ralenti considérablement le processus de négociation.

Bien que ces demandes aient finalement été retirées, les offres salariales demeurent absolument déraisonnables. À Québec seulement, pas moins de quatre accréditations ont reçu des offres frôlant les 0,50 \$ d'augmentation par année. Dans la majorité des cas, ces maigres offres sont justifiées par de prétendues difficultés financières de la partie patronale.

Nous souhaitons également mettre en lumière la situation du Manoir St-Augustin, une RPA dont les membres sont sans convention collective depuis deux ans.